

APPEL A PROJETS

EMERGENCE RECHERCHE PARTAGEE



DOSSIER POUR LE DEPOT DEFINITIF

Date limite de dépôt du dossier > vendredi 13 février

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à Audrey Richard, coordinatrice de la Passerelle des Savoirs au **02.47.36.79.68** et à l'adresse suivante : passerelle.savoirs@univ-tours.fr

Ce dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante : passerelle.savoirs@univ-tours.fr

Merci de remplir le formulaire proposé (pas de scan)



sciences avec
& pour la société



DOSSIER FINAL POUR LE DEPOT DE DOSSIER

APPEL A PROJET EMERGENCE RECHERCHE PARTAGEE



Rappel

L'objectif de l'appel est de favoriser **l'émergence** de recherches participatives¹.

Les financements proposés visent ainsi à couvrir **la phase préalable au dépôt d'un projet de recherche** auprès de guichets de financement régionaux, nationaux ou extranationaux (pour plus de détails, se référer à la présentation proposée sur le site internet de la Passerelle des savoirs).

Cet appel est ouvert aux organisations de la société civile (associations, collectifs citoyens, collectivités, syndicats...) localisés en Région Centre-Val de Loire et aux personnels et étudiant·es des Universités de Tours, d'Orléans, de l'INSA CVL et d'INRAE Val de Loire.

Caractéristiques de l'appel

L'appel est ouvert à toutes les disciplines et terrains de recherche.

Le dépôt du projet ainsi que son déroulement doivent être assurés par **au moins deux partenaires** dont :

- Un chercheur ou une chercheuse (enseignant·es-chercheur·es, ingénieur·e de recherche, doctorant·es, étudiant·es, ATER...) relevant de l'université de Tours, de l'université d'Orléans, de l'INSA CVL ou d'INRAE Val de Loire.
- Un acteur issu d'une organisation de la société civile (associations, collectifs citoyens, collectivités, syndicat...), quel que soit son statut au sein de cette organisation.

Critères de sélection des projets

- La démarche doit s'inscrire dans la perspective de développer un projet de **recherche participative** (ainsi, les projets de médiation scientifique ne sont pas éligibles).
- La dimension « **partagée** » de la démarche est également centrale : l'articulation des rôles entre membre académique et membre de la société civile doit être clairement décrite et conforme aux principes de la charte des recherches participatives (en [annexe](#)).
- Le domaine disciplinaire du ou de la chercheur·se, de même que le champ d'intervention de la structure de la société civile doivent être cohérents avec la démarche proposée et le projet de recherche visé.
- L'adéquation entre la démarche décrite et le budget sollicité sera également déterminante.
- Enfin, le calendrier proposé devra être réaliste (les actions prévues devront être objectivement réalisables dans le temps imparti et être cohérentes par rapport à l'idée/au besoin à l'origine du dépôt de dossier).

¹ Entendues comme des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée.

Obligations des lauréats

- **Les partenaires lauréats de l'AAP doivent participer à une réunion collective** organisée dans les suites de la notification d'attribution de financement, **le 19 mars**, sur le campus de l'INSA CVL, à Blois. Les détails concernant cette réunion seront transmis aux candidats à la suite du dépôt de dossier.
- **La démarche sera documentée sur le site internet de la Passerelle des Savoirs.** Les lauréats s'engagent à transmettre les informations relatives à la mise en œuvre de leur démarche (résumé, étapes prévues, partenaires associés, actualités, temps forts prévus).
- Les lauréats s'engagent à **faire figurer les logos** de La Passerelle des Savoirs ainsi que le logo TeePee sur **tout document officiel** destiné à des tiers et relatif à l'action. Pour le cas spécifique de la communication numérique (réseaux sociaux), seule la mention du label SAPS TeePee et de la Passerelle des Savoirs est sollicitée lorsque cette modalité est plus appropriée.
- Les lauréats s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel communiqués à titre confidentiel et dont la divulgation pourrait causer préjudice à l'une ou l'autre partie.
- Les lauréats **s'engagent à réaliser l'action objet du financement** et à utiliser l'aide versée exclusivement à la réalisation de l'objectif qui l'a motivée.
- Les lauréats acceptent que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit économique.
- Les dépenses devront être achevées au mois **de décembre 2026**.
- Les dépenses sont soumises aux règles administratives en vigueur au sein de l'Université de Tours.

Reversement du financement

Pour des raisons pratiques, les fonds proposés (4000 euros maximum), sont versés à l'unité de recherche à laquelle le chercheur ou la chercheuse est rattaché·e. Cependant, **les dépenses engagées doivent l'être au bénéfice du binôme**.

Le bailleur (TeePee) exigera le versement de tout ou partie de l'aide versée dans les cas suivants :

- Utilisation non conforme de l'aide par rapport à l'objet de l'opération ou de l'action financée ;
- Non-réalisation ou réalisation partielle, du projet ou de l'action.

Données personnelles

Finalités du traitement

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement par l'Université de Tours conformément au RGPD aux fins de :

- l'instruction de la demande de financement,
- l'octroi et la gestion du financement,
- l'évaluation du dispositif.

Typologie des données collectées

Les catégories de données personnelles concernées sont les suivantes :

- nom, prénom, fonction, adresse électronique.

En cas de refus de communication des données obligatoires, la demande ne pourra pas être traitée.

Destinataires des données personnelles

Pour le présent dispositif, les données recueillies sont transmises aux membres du comité de sélection. Enfin, certains tiers et partenaires sont susceptibles d'être destinataires de vos données à des fins de contrôle (Direction des affaires financières, par exemple).

Durée de conservation des données personnelles

Les données seront conservées jusqu'à la fin du projet TeePee.

Exercice des droits

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, les demandeurs, demandeuses et bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de modification, d'effacement, d'opposition pour des motifs légitimes, de limitation des traitements les concernant qu'ils peuvent exercer en s'adressant à passerelle.savoirs@univ-tours.fr

LE DOSSIER

		Votre partenariat	
		Porteur 1 ²	Porteur 2
Nom			
Prénom			
Adresse électronique			
Numéro de téléphone			
Statut	<input type="checkbox"/> Enseignant·e-chercheur·e <input type="checkbox"/> ATER <input type="checkbox"/> Doctorant·e <input type="checkbox"/> Étudiant·e (Master 1, Master 2) <input type="checkbox"/> Autre : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Élu·e <input type="checkbox"/> Salarié·e (agent) ➤ Merci de préciser votre fonction/poste au sein de la structure : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Bénévole <input type="checkbox"/> Autre :	
Unité de recherche	<input type="text"/>		
Établissement	<input type="checkbox"/> INRAE Val de Loire <input type="checkbox"/> INSA CVL <input type="checkbox"/> Université d'Orléans <input type="checkbox"/> Université de Tours		
Statut de la structure représentée dans le projet		<input type="checkbox"/> Association loi 1901 <input type="checkbox"/> Collectif <input type="checkbox"/> Collectivité territoriale <input type="checkbox"/> Conseil de quartier <input type="checkbox"/> Coopérative, entreprise sociale <input type="checkbox"/> Fondation <input type="checkbox"/> Autre : <input type="text"/>	
Nom de la structure			
Adresse postale :			

Avez-vous déjà collaboré par le passé ?

Oui Non

² Le « porteur » désigne le membre actif du projet, qui diffère du signataire, responsable de la structure (page 9).

➤ Si oui, dans quel cadre ?³

Votre partenariat

Porteur 1

- Merci de décrire vos thématiques de recherche principales (10 lignes maximum)

Porteur 2

- Merci de décrire l'activité de votre structure, les missions qu'elle poursuit (10 lignes maximum)

³ Au-delà de la participation à des programmes, projets, réseaux communs, le fait d'être ou d'avoir été membre d'une même structure est considéré comme une forme de collaboration.

Description de votre besoin/idée/projet en quelques lignes (25 lignes maximum)

Dans ce paragraphe, merci d'indiquer **comment** a émergé (l'idée, le constat, la problématique...) qui vous amène à déposer ce dossier et en quoi cette démarche répond à des intérêts partagés.

Votre démarche et ses principaux jalons, à titre prévisionnel



Merci d'indiquer ci-dessous ce que vous projetez de faire dans le cadre de cette phase d'émergence.

A noter : votre démarche devra être finalisée **en décembre 2026**.

Si vous sollicitez un financement pour un stage effectué par un·e étudiant·e en complément des 4000 euros (voir fichier budget prévisionnel) merci d'intégrer le rôle du/de la stagiaire ci-dessous :

Quand	Quoi	Comment/qui

Avez-vous identifié des freins éventuels à la mise en place de vos échanges?

Qui d'autre pourrait être intéressé par votre démarche? (exemple: élu·es locaux, citoyen·nes, réseaux, étudiant·es, chercheur·es...)

Quel est le territoire/périmètre d'action dans lequel se déroulera votre démarche ?



Pensez à remplir et à renvoyer le fichier Excel « Budget prévisionnel » en plus de ce dossier (tout dépôt incomplet ne sera pas étudié).

Vu le :

Vu le :

Pour l'unité de recherche (le/la responsable)

Nom, Prénom :

Pour la structure de la société civile (le/la

responsable- représentant·e)

Nom, Prénom :

Signature

Signature

ANNEXE

Charte des sciences et recherches participatives en France

Accompagner, soutenir et promouvoir les collaborations

Préambule

Les collaborations entre la communauté scientifique et la société civile, telle que définie par le Comité économique et social européen ou par l'UNESCO, connaissent un fort développement. Les organismes de recherche, les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche coopèrent ainsi avec un nombre croissant d'associations, d'établissements de formation, d'organisations non gouvernementales et d'acteurs culturels ou socio-économiques dans de multiples champs disciplinaires et secteurs d'activité.

Motivées par la curiosité scientifique ou par la recherche de solutions à des enjeux complexes (économiques, sociaux, sanitaires, environnementaux, culturels, éducatifs, éthiques ou identitaires), les parties prenantes aux projets scientifiques participatifs sont de plus en plus nombreuses et variées. Ce mouvement a aussi donné lieu à diverses initiatives portées par des ministères ou des collectivités territoriales et il est soutenu par l'inscription dans la loi du 22 juillet 2013 de l'importance de « favoriser les interactions entre sciences et société ».

Le développement des recherches et sciences participatives est appelé à durer et s'amplifier au regard :

- des succès rencontrés, dans un vaste éventail de disciplines, par de nombreux projets,
- de l'augmentation du niveau d'éducation global de notre société,
- des défis de cohésion et de solidarité auxquels celle-ci est confrontée,
- de la volonté croissante des citoyens de s'impliquer dans les processus de décision publique et d'une plus grande ouverture des établissements d'enseignement et de recherche aux enjeux de citoyenneté active,
- des possibilités croissantes offertes par les sciences et technologies numériques.

Ainsi que l'a illustré le rapport de février 2016 « Les sciences participatives en France », la nature et l'intensité de ces interactions varient selon les projets : production ou analyse de données, contribution au financement, élaboration du questionnement scientifique en réponse à des problèmes concrets, construction conjointe de projets et de dispositifs de recherche, etc.

Cette grande variété d'initiatives demeure cependant encore peu visible aux yeux de l'ensemble de la société, des médias et des décideurs. Les motivations des différents acteurs impliqués et leurs résultats pâtissent également d'une trop faible reconnaissance. Enfin, la réussite et la diffusion de ces actions supposent de respecter un certain nombre de valeurs, de principes et de conditions.

Attachés au bon développement des sciences et recherches participatives, les signataires de cette charte expriment ainsi un ensemble d'engagements. Celle-ci vient compléter les chartes nationales de l'expertise scientifique et technique (2010), de déontologie des métiers de la

recherche (2015) et diverses chartes relatives au partenariat entre acteurs de la recherche scientifique et de la société civile.

Définition

Les signataires adoptent la définition qui suit : les sciences et recherches participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent, avec des chercheurs, des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée.

Valeurs partagées

Promotion de la coopération et de la production de biens publics ou communs

A travers leur démarche, les signataires expriment leur volonté de favoriser le développement des interactions et des coopérations entre la société civile et la communauté scientifique. Ces collaborations privilégient les principes de non-rivalité et de non-exclusivité sur les connaissances produites. Elles peuvent s'accompagner d'une gestion commune de ces biens si les parties prenantes en expriment le besoin et en acceptent le principe.

Respect de l'autonomie des parties prenantes et reconnaissance mutuelle

Les signataires reconnaissent la diversité et la légitimité des attentes et des formes d'organisation des acteurs de la communauté scientifique et de la société civile. Ils respectent leur autonomie respective et sont attachés à la reconnaissance mutuelle et à la non-instrumentalisation des parties prenantes engagées dans les dispositifs scientifiques participatifs. Ce respect mutuel favorise une amélioration des capacités et aptitudes de réflexion, d'analyse et d'argumentation des différents acteurs.

Diversité des savoirs à l'œuvre et pouvoir d'agir des acteurs

Les signataires reconnaissent la variété des savoirs des différents acteurs engagés dans les dispositifs scientifiques participatifs. Ils reconnaissent le rôle de ces dispositifs dans le renforcement des capacités à agir de ces acteurs. Ces dispositifs communs peuvent ainsi avoir pour objectif et effet d'améliorer et de favoriser la participation ainsi que la promotion sociale du plus grand nombre.

Principes déontologiques et d'intégrité scientifique

Les signataires s'engagent à respecter les principes d'intégrité et de déontologie suivants, qui concourent à garantir la transparence des projets scientifiques participatifs et le respect mutuel entre les acteurs impliqués. Ces principes concernent l'ensemble du cycle de vie de chaque projet : les motivations de ses acteurs et la finalité de leurs collaborations, l'élaboration de ses objectifs, son financement, l'usage voire l'élaboration d'un langage commun, la démarche scientifique adoptée, la diffusion et l'utilisation des résultats obtenus. Les signataires s'engagent en outre à promouvoir une veille éthique et déontologique sur les recherches et sciences participatives.

Démarche scientifique rigoureuse et partagée

La démarche construite est rigoureuse et permet d'assurer la qualité scientifique des travaux menés, la fiabilité et la reproductibilité des données. Les initiateurs du questionnement initial et les scientifiques concepteurs des protocoles de recherches veillent à présenter clairement les méthodes employées et les ressources nécessaires (outils, infrastructures, équipements, formations, financements). Chaque contributeur peut participer au processus scientifique, en comprendre les tenants et aboutissants, ainsi que le domaine de validité des résultats obtenus. Il s'engage à mettre en œuvre les protocoles avec rigueur, objectivité et honnêteté.

Gouvernance explicite

Les modalités et degrés d'implication individuelle ou collective des acteurs de la communauté scientifique et de la société civile dans la gouvernance des projets participatifs varient selon les cas.

Les instances qui assurent le pilotage des projets et la coordination des différents acteurs impliqués sont explicitées. Les modalités de gouvernance sont décidées par l'ensemble des initiateurs d'un projet et acceptées par tous les participants.

Utilisation concertée des données

Les droits de reproduction, de diffusion et d'utilisation des données et connaissances sont précisés en amont pour chaque partie prenante au programme, dans le respect de la réglementation, à travers une contractualisation ou l'acceptation de conditions générales d'utilisation. L'ouverture à tous et le partage gratuit peuvent également être recherchés.

Respect de la vie privée

Les données personnelles collectées dans un programme scientifique participatif font l'objet d'une attention particulière afin de protéger la vie privée des participants et de recueillir leur accord informé.

Juste reconnaissance de chaque partie prenante

Une juste reconnaissance et une juste valorisation des apports de chaque partie prenante sont recherchées. L'engagement des scientifiques dans des travaux scientifiques participatifs et notamment dans leur animation est pris en compte, au même titre que toute autre activité scientifique, dans leur évaluation et leur évolution de carrière. La reconnaissance des acteurs non scientifiques professionnels peut prendre des formes diverses, clairement établies dès la mise en place du projet. En particulier, les publications scientifiques et les autres productions issues des projets mentionnent clairement la contribution des différents acteurs.

Evaluation adaptée des dispositifs et projets scientifiques

L'évaluation des dispositifs et projets scientifiques participatifs a le même niveau d'exigence que celle de tout projet scientifique : elle tient compte des critères usuels relatifs à la qualité des recherches et de leurs résultats. Elle prend également en considération leur impact sur les participants et le respect des principes propres aux dispositifs participatifs explicités dans cette charte.

Conditions de réussite

Les signataires ont conscience que le succès des projets scientifiques participatifs suppose également des ressources et une mise en œuvre adaptées.

Gestion efficace et opportune des ressources

La disponibilité de ressources humaines et financières ainsi que, dans de nombreux cas, d'équipements et infrastructures est déterminante pour le déploiement des projets scientifiques participatifs. Différents leviers permettent de favoriser cette disponibilité : une gestion adaptée et pérenne des ressources, la recherche de financements publics et privés alternatifs, ou encore la mise en commun de moyens entre différentes parties prenantes.

Outils numériques adéquats

Les sciences et technologies numériques sont mobilisées de façon croissante pour faciliter la collecte, la gestion et la valorisation des données et pour favoriser les échanges entre les différents acteurs. Les outils numériques mis en place sont accessibles, adaptés aux besoins, aux capacités et aux niveaux d'investissement des différents utilisateurs. Ils sont déployés à une échelle géographique pertinente.

Accompagnement des acteurs

Les initiateurs d'un projet scientifique participatif sont attentifs à l'accompagnement des différents participants et mobilisent des compétences d'animation chez les parties prenantes ou auprès de professionnels du secteur concerné, des outils pédagogiques et des formations adaptés.

Mise en œuvre adaptée aux milieux éducatifs

Les programmes scientifiques participatifs s'inscrivent dans une dynamique globale visant à instiller des logiques d'éducation par la recherche dès le plus jeune âge. Leur déploiement dans les milieux éducatifs — scolaires et non scolaires — nécessite la prise en compte de plusieurs spécificités : la formation et l'accompagnement de tous les corps de métiers engagés (élèves, professeurs, éducateurs, inspecteurs, animateurs, médiateurs, bénévoles), la temporalité des acteurs ainsi concernés, l'insertion dans des actions transversales comme les enseignements pluridisciplinaires, le choix d'approches pédagogiques ludiques et innovantes.

Cette charte a été signée par une trentaine d'établissements de l'ESR, d'ONG et d'associations le 20 mars 2017 au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en présence de Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.